

FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS  
MODALITÉS DE CONCOURS DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

**ÉTAPE 1 – PRÉPARER VOS DOCUMENTS DE PROPAGANDE**

Dès votre candidature, vous devez préparer deux documents essentiels :

- votre exemplaire de circulaire (profession de foi) ;
- votre exemplaire de bulletin de vote.

Ces documents doivent respecter strictement les règles prévues par le code électoral (format, grammage, contenu). Les caractéristiques détaillées figurent dans le **Mémento à l'usage des candidats 2026 (1000 habitants et plus)**, qu'il est vivement conseillé de consulter avant impression.

**ÉTAPE 2 – TRANSMETTRE VOS PROJETS LE PLUS TOT POSSIBLE**

Il est recommandé de transmettre vos projets de propagande dès le dépôt de votre candidature, sans attendre la réunion de la commission. Vous pouvez transmettre vos documents par courriel à : [elections@ville-draguignan.fr](mailto:elections@ville-draguignan.fr) . Format requis : poids inférieur à 2 Mo ; format A4 (portrait ou paysage) ; extension .PDF.

Cette transmission anticipée permet à la commission de procéder, le cas échéant, à une analyse préalable de la conformité de vos documents et, éventuellement, de vous proposer des ajustements.

**ÉTAPE 3 – RÉUNION N°1 : EXAMEN DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE**

Vous vous présenterez devant la commission de propagande, qui se réunira pour examiner vos documents :

- Lieu : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville - Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN (salle des Cordeliers)
- Date des réunions :  
Premier tour : **lundi 2 mars 2026 à 8h00**  
Second tour : **mardi 17 mars 2026 à 18h30**

Les candidats sont convoqués par **créneau horaire**, en fonction de la commune dans laquelle ils se présentent.

| T1              |        |                   |        |
|-----------------|--------|-------------------|--------|
| Circonscription | Heures | Circonscription   | Heures |
| Draguignan      | 8h     | Les Arcs          | 8h     |
| Figanières      | 8h     | Lorgues           | 8h     |
| Flayosc         | 8h     | Salernes          | 8h     |
| La Motte        | 8h     | Trans en Provence | 8h     |
| Le Muy          | 8h     | Vidauban          | 8h     |

| T2              |        |                   |        |
|-----------------|--------|-------------------|--------|
| Circonscription | Heures | Circonscription   | Heures |
| Draguignan      | 18h30  | Les Arcs          | 18h30  |
| Figanières      | 18h30  | Lorgues           | 18h30  |
| Flayosc         | 18h30  | Salernes          | 18h30  |
| La Motte        | 18h30  | Trans en Provence | 18h30  |
| Le Muy          | 18h30  | Vidauban          | 18h30  |

Les créneaux du second tour, s'il y a lieu de l'organiser, peuvent être ajustés selon les résultats du premier tour.

#### **ÉTAPE 4 – DOCUMENTS A APPORTER LE JOUR DE LA REUNION**

Le jour de la réunion, vous devez impérativement présenter :

- un exemplaire non assemblé (désencarté) de la circulaire et du bulletin de vote ;
- un certificat de grammage (compris entre 70 et 80 g/m<sup>2</sup>), délivré par votre imprimeur.

#### **ÉTAPE 5 – PREPARER LA VERSION NUMERIQUE DE VOTRE CIRCULAIRE**

En parallèle des documents papier, vous pouvez fournir, le jour de la réunion, une version numérique de votre circulaire, destinée à la mise en ligne. Transmission : sur clé USB ou par courriel à : [elections@ville-draguignan.fr](mailto:elections@ville-draguignan.fr)

Le fichier doit être conforme à la version papier validée et respecter impérativement les contraintes techniques mentionnées ci-dessus : poids inférieur à 2 Mo ; format A4 (portrait ou paysage) ; extension .PDF.

#### **ÉTAPE 6 – LIVRER LA PROPAGANDE PAPIER POUR L'ENVOI AUX ELECTEURS**

Si vous souhaitez bénéficier de la prise en charge de l'envoi de votre propagande validée par la commission, vous devez livrer vos documents directement sur le site de mise sous pli.

- Adresse : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville - Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN
- Modalités de livraison : Sans rendez-vous / du lundi au vendredi de 8h à 17h – Hôtel de ville de Draguignan - Service des élections
- Contraintes logistiques: Possibilité d'accès poids lourd 3T5 /Les véhicules doivent être équipés d'un hayon et d'un transpalette.

→ Dates limites de remise des documents :

| Premier tour<br>Au plus tard le mercredi 4 mars 2026 à 16h00        | Second tour<br>Au plus tard le mercredi 18 mars 2026 à 11h00                                 |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| du lundi 2 mars 2026 à 12h au mercredi 4 mars 2026 de 08h00 à 16h00 | du lundi 16 et mardi 17 mars 2026 de 08h00 à 17h00 et mercredi 18 mars 2026 de 08h00 à 11h00 |

Tout document remis après ces dates limites ne pourra pas être pris en charge pour l'envoi aux électeurs.

#### **ÉTAPE 7 – REUNION N°2 : VALIDATION FINALE PAR LA COMMISSION DE PROPAGANDE**

La commission procédera à la validation de la quantité des documents livrés sur le site de mis sous pli :

- Premier tour : mercredi 4 mars 2026 à 16h
- Second tour : mercredi 18 mars 2026 à 11h

- Adresse : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville – Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN

Une fois cette validation effectuée, la propagande est prise en charge pour l'envoi aux électeurs.

#### **Besoin d'aide ?**

Pour toute question, vous pouvez solliciter le secrétariat de la commission de propagande :

- Courriel : [elections@ville-draguignan.fr](mailto:elections@ville-draguignan.fr)
- Téléphone : 06.21.46.24.15